COP21 : S'ENGAGER POUR LE CLIMAT SANS PÉNALISER NOTRE COMPÉTITIVITÉ

Par Jean BIZET
- Sénateur Les Républicains de la Manche
- Président de la commission des Affaires européennes du Sénat
- Membre du Conseil national de la transition écologique



La Conférence de Paris est un rendez-vous capital pour la planète. L'universalité des engagements pris par les 195 États parties constituera en soi un progrès considérable par rapport au protocole de Kyoto, qui n'engageait que 35 pays industrialisés et ne couvrait que 15 % des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Gardons-nous pourtant de tout triomphalisme car le chemin est encore long avant d'aboutir à un accord susceptible de produire des effets réels sur le climat. Si le protocole de Paris sera bien plus qu'une simple déclaration d'intentions, son caractère contraignant n'entraînera malheureusement pas de mécanisme de sanctions. En outre, l'impact des contributions prévues, déterminées au niveau national (CPDN) risque d'être limité : en les cumulant, elles ne permettent pas aujourd'hui de limiter la hausse de la température mondiale en deçà des 2° C, qui s'approcherait plus des 2,7°/3° C. D'où la nécessité impérative d'une clause de rendez-vous quinquennal dès 2025, qui permettra d'actualiser, voire d'élever les niveaux d'engagements pris par les États.





Le succès de l'accord de Paris dépendra aussi et surtout de son caractère équilibré. Il devra engager toutes les parties dans une démarche de réciprocité, y compris les États émergents, vers des objectifs ambitieux et équitables, tant en matière d'atténuation des émissions que d'adaptation en faveur des pays en développement et de ceux d'entre eux particulièrement vulnérables aux effets des changements climatiques. C'est la condition sine qua non pour obtenir leur signature.

La fixation d'un prix au carbone est un autre enjeu crucial de la COP21, en vue de mettre en œuvre une démarche économique et industrielle favorable à une neutralité carbone à terme. Sur ce sujet, le Système européen d'échanges de quotas d'émissions (SEQE), créé en 2005, fait maintenant école, constituant aujourd'hui le premier marché mondial du carbone et couvrant une large portion des émissions de gaz à effet de serre. Il serait pertinent de généraliser ce système à tous les États parties à la CCNUCC. Il faudra toutefois veiller à ce que l'Union européenne ne perde pas en compétitivité suite à cet accord. C'est la raison pour laquelle je suis favorable à un mécanisme de compensation carbone aux frontières, compatible avec les règles de l'OMC, susceptible d'empêcher que des biens importés n'utilisant pas de technologies propres ne viennent concurrencer ceux qui sont produits dans des États où les industriels sont astreints à des disciplines strictes en la matière.

De la même manière, les nouvelles orientations vers des sources d'énergie bas carbone ne doivent pas oublier la filière électronucléaire, irréprochable au regard des émissions de CO_2. Grâce à l'énergie nucléaire, l'économie française compte parmi les moins carbonées en Europe, en deuxième place après la Suède. L'Allemagne a tenté une sortie du nucléaire, avec le résultat que l'on connaît : un coût de 1 000 milliards d'euros à horizon 2030 et une hausse des émissions de CO_2 suite à la réouverture des centrales au charbon ou au lignite. Ce n'est pas ce que doit proposer la France, a fortiori l'année où elle organise et accueille la COP21 consacrée à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. ●

« Je suis favorable à un mécanisme de compensation carbone aux frontières, compatible avec les règles de l'OMC, susceptible d'empêcher que des biens importés n'utilisant pas de technologies propres ne viennent concurrencer ceux qui sont produits dans des États où les industriels sont astreints à des disciplines strictes en la matière »